

Brambles

Politique en matière de cadeaux et divertissements

Brambles Limited

Révisé : 1^{er} juillet 2023

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Les actions et les relations de Brambles doivent refléter son engagement constant à maintenir les normes les plus élevées en matière de pratiques commerciales éthiques et conformes, tel qu'énoncé dans son Code de conduite.

Nous savons que les divertissements peuvent jouer un rôle important dans l'établissement et le maintien de relation avec nos clients et d'autres tierces parties. De même, il peut y avoir des situations où il est approprié d'offrir ou d'accepter un cadeau modeste. Toutefois, il est toujours important de se rappeler qu'il est possible d'abuser des cadeaux et divertissements offerts et que cela peut poser un risque inutile pour notre entreprise. La présente politique en matière de cadeaux et divertissements vise à nous aider à éviter ces risques, qui comprennent les pots-de-vin, la corruption, le trafic d'influence et les commissions indues, ainsi qu'à renforcer notre engagement à faire la bonne chose en tout temps.

1. Champ d'application

Cette politique en matière de cadeaux et divertissements s'applique à Brambles et à son groupe d'entreprises (collectivement appelés **Brambles**) et à tous ses agents, directeurs et employés (collectivement appelés les **employés**). Les employés doivent se familiariser et appliquer cette politique ainsi que toute loi ou politique locale mise en place par leur unité commerciale. En cas d'incohérence ou de conflit entre la politique en matière de cadeaux et divertissements et toute loi ou politique locale, les obligations les plus sévères prévaudront.

2. Définitions. Les termes ci-dessous ont la signification énoncée dans la présente politique :

- a. Les **cadeaux** sont des articles de valeur offerts par ou reçus par une tierce partie à ou par Brambles ou l'un de ses employés. Les cadeaux peuvent comprendre notamment les paniers cadeaux, du vin, des vêtements, des tasses, des stylos, des articles de collection et des sacs cadeaux, des billets pour assister à un événement sportif, musical ou culturel en personne ou en ligne où vous et l'entité (que ce soit Brambles ou une tierce partie) offrant les billets n'assistez pas à l'événement avec le récipiendaire.
- b. **Représentant gouvernemental** a la définition établie dans la politique anticorruption de Brambles, mais celle-ci ne se limite pas qu'aux entités régies par l'état.
- c. **Divertissement** fait généralement référence aux repas et aux divertissements et comprend :
 - Les apéritifs, les entrées, les boissons, les desserts, toute autre forme d'aliments et boissons ou repas;
 - Les billets pour assister à un événement sportif, musical ou culturel en personne ou en ligne où vous et l'entité (que ce soit Brambles ou une tierce partie) offrant les billets assistez à l'événement avec le récipiendaire.
- d. **Tierce partie** signifie toute personne qui n'est pas un employé de Brambles, y compris les clients, les clients potentiels, les fournisseurs, les fournisseurs potentiels, les fournisseurs de services, les fournisseurs de services potentiels ainsi que toute autre personne avec laquelle Brambles peut ou pourrait traiter en affaires.

3. Guide de référence

Pourvu que toutes les autres exigences énoncées dans la présente politique en matière de cadeaux et divertissements soient respectées, le guide de référence ci-dessous établit les approbations requises :

Type de tierce partie offrant ou recevant le cadeau ou le divertissement	Cadeau ou divertissement ou les deux	Valeur au détail (\$ US) du cadeau ou du divertissement	Fréquence	Approbations requises
Représentant gouvernemental ou membre de la famille du représentant gouvernemental	Les deux	N'importe quel montant	En tout temps, peu importe la fréquence	Seulement avec l'approbation préalable du groupe responsable de l'éthique de Brambles
Tierce partie n'appartenant pas au gouvernement	Divertissements	Raisonnable selon les circonstances	Une fois ou rarement	Aucune approbation requise
Tierce partie n'appartenant pas au gouvernement	Cadeaux	Jusqu'à 75 \$US	Une fois ou rarement (si plusieurs cadeaux sont donnés durant une année, la valeur totale doit être calculée pour déterminer si le montant est raisonnable)	Aucune approbation requise
Tierce partie n'appartenant pas au gouvernement	Cadeaux	Entre 75 \$US et 250 \$US	Une fois ou rarement (si plusieurs cadeaux sont donnés durant une année, la valeur totale doit être calculée pour déterminer si le montant est raisonnable)	Uniquement avec l'approbation préalable du supérieur direct
Tierce partie n'appartenant pas au gouvernement	Cadeaux	Plus de 250 \$US	Une fois ou rarement (si plusieurs cadeaux sont donnés durant une année, la valeur totale doit être calculée pour déterminer si le montant est raisonnable)	Uniquement avec l'approbation préalable du supérieur direct + Approbation préalable du groupe responsable de l'éthique de Brambles

4. Gestion des divertissements et des cadeaux

a) Cadeaux

Sous réserve de toute loi locale ou autre restriction énoncée dans la présente politique en matière de cadeaux et divertissements, des cadeaux peuvent être donnés ou reçus par une tierce partie pourvu que ceux-ci soient peu fréquents, aient pour seul objectif de maintenir ou d'améliorer une relation d'affaires et aient une valeur combinée qui ne dépasse pas 75 \$US par exercice financier. Avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux, les employés de Brambles doivent veiller à ce :

- Qu'il y ait un intérêt commercial légitime dans l'offre ou l'acceptation d'un cadeau;
- Que la valeur du cadeau soit modeste et ne dépasse pas 75 \$US;
- Qu'ils ne soient pas sollicités, demandés ou offerts en pot-de-vin, en récompense, en commission induite ou en pourboire inapproprié;
- Qu'ils demeurent peu fréquents;
- Que nous ne nous trouvions pas durant la période immédiate précédant un processus d'appel d'offres ou de négociations contractuelles ou durant celui-ci;
- Qu'ils ne créent pas d'apparence (ou d'obligation implicite) de traitement préférentiel;
- Qu'ils soient permis par les politiques de la tierce partie.

Dans l'éventualité où vous souhaitez offrir ou accepter un cadeau individuel d'une valeur supérieure à 75 \$US ou plusieurs cadeaux sur une période d'un an pour une même tierce partie et dont la valeur totale est supérieure à 75 \$US, vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de votre supérieur direct. Dans l'éventualité où vous souhaitez offrir ou accepter un cadeau individuel d'une valeur supérieure à 250 \$US ou plusieurs cadeaux sur une période d'un an pour une même tierce partie et dont la valeur totale est supérieure à 250 \$US, vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de votre supérieur direct et du groupe responsable de l'éthique de Brambles. Dans certaines circonstances, le groupe responsable de l'éthique de Brambles peut demander à ce que vous retourniez un ou plusieurs cadeaux s'il détermine que les cadeaux (en nombre ou en valeur) de la tierce partie sont excessifs ou créent un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.

b) Calculer la valeur des cadeaux

Pour déterminer la valeur d'un cadeau ou d'un divertissement, veuillez utiliser sa valeur au détail approximative. Par exemple, la valeur d'un concert ou d'un événement sportif serait le prix indiqué sur le billet.

c) Divertissements

De même, sous réserve de toute loi locale ou autre restriction énoncée dans la présente politique en matière de cadeaux et divertissements, les employés peuvent généralement offrir ou accepter des divertissements pourvu que ceux-ci soient raisonnables, adaptés à la relation d'affaires et justifiables conformément aux politiques de Brambles, y compris ses politiques anticorruption et visant à éviter les conflits d'intérêts.

Avant d'offrir ou d'accepter des divertissements, les employés de Brambles doivent veiller à ce :

- Qu'il y ait un intérêt commercial légitime dans l'offre ou l'acceptation d'un divertissement;
- Que la valeur du divertissement soit modeste et ne dépasse pas les limites monétaires locales, tel que déterminé par les lois et politiques locales;

LES EMPLOYÉS DOIVENT TRAITER LES CADEAUX ET LES DIVERTISSEMENTS AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET EN PRENANT EN CONSIDÉRATION LES RISQUES DE CORRUPTION AINSI QUE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS.

Considérant cela, les employés ne doivent pas :

- Discuter de cadeaux ou de divertissements, en offrir ou en recevoir, avec un représentant gouvernemental ou un membre de sa famille sans avoir obtenu l'autorisation préalable par écrit du groupe responsable de l'éthique;
- Offrir ou accepter des cadeaux ou des divertissements ou toute autre faveur locale visant à ou pouvant être perçus comme visant à influencer les décisions commerciales ou à créer une obligation de faire quelque chose en retour;
- Offrir ou accepter des cadeaux ou des divertissements durant la période immédiate précédant un processus d'appel d'offres ou de négociations contractuelles ou durant celui-ci;
- Offrir ou accepter des cadeaux en argent ou ayant une valeur équivalente en argent, comme des billets de loterie, des certificats-cadeau, des bons, des prêts, des garanties ou toute autre offre de crédit, des actions ou des options;
- Offrir ou accepter des cadeaux ou des divertissements d'une façon qui ne respecte pas la politique mondiale de dignité au travail de Brambles ou qui pourrait nuire à la réputation de Brambles (p. ex., tout divertissement sexuellement illicite, indécent ou « pour adultes ») ou qui risquent d'offenser en vertu des normes et coutumes locales.

- Qu'ils ne soient pas sollicités, demandés ou offerts en pot-de-vin, en récompense, en commission induite ou en pourboire inapproprié;
- Qu'ils demeurent peu fréquents;
- Que nous ne nous trouvions pas durant la période immédiate précédant un processus d'appel d'offres ou de négociations contractuelles ou durant celui-ci;
- Qu'ils ne créent pas d'apparence (ou d'obligation implicite) de traitement préférentiel;
- Qu'ils soient de bon goût, conformes à nos autres politiques et surviennent à un endroit approprié pour les affaires;
- Qu'ils soient raisonnables et appropriés dans le contexte de l'occasion d'affaires et pour les positions respectives des parties;
- Qu'ils soient permis par les politiques de la tierce partie.

Si un représentant d'une tierce partie ne se présente pas au repas ou au divertissement avec l'employé de Brambles, le cadeau ou le divertissement sera considéré comme un cadeau et celui-ci sera régi par les directives relatives aux cadeaux.

5. Offrir des cadeaux et des divertissements aux représentants gouvernementaux

Avant d'offrir des cadeaux ou des divertissements à toute tierce partie ou d'en recevoir de ceux-ci, il est important de savoir si la personne est un représentant gouvernemental, tel que défini dans la politique anticorruption de Brambles ou un membre de la famille d'un représentant gouvernemental. Les représentants gouvernementaux font généralement l'objet de restrictions et d'interdictions additionnelles. Avant d'offrir des cadeaux ou des divertissements à un représentant gouvernemental ou un membre de sa famille ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements de leur part (peu importe leur valeur), vous devez consulter le groupe responsable de l'éthique de Brambles et obtenir son approbation.

6. Consigner l'information

Les employés doivent tenir leur propre registre des cadeaux et divertissements aux fins d'inspection et veiller à ce que toutes les dépenses associées à ceux-ci fournis par Brambles, offerts en son nom ou à son profit soient approuvées au moyen du système de traitement et de confirmation des dépenses de Brambles.

7. Cadeaux aux autres employés de Brambles

Les employés peuvent donner des cadeaux personnels à leurs collègues pourvu que ceux-ci soient de bon goût, raisonnables et appropriés et qu'il ne créent pas d'apparence de conflit d'intérêts. Les cadeaux personnels doivent être payés par l'employé et non pas portés aux dépenses de Brambles.

Les cadeaux personnels (y compris les cartes-cadeaux) aux employés ne doivent pas être offerts comme des récompenses pour le rendement. Les récompenses pour le rendement doivent être offertes aux employés dans le cadre des programmes approuvés par Brambles et traités au moyen du système de traitement et de confirmation des dépenses local.

8. Conformité à la présente politique

Tous les employés doivent prendre le temps de lire et de comprendre la présente politique en matière de cadeaux et divertissements. Omettre de se conformer à la présente politique pourrait entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

9. Responsabilité de la réussite de cette politique

Le Conseil d'administration de Brambles est responsable en général de cette politique en matière de cadeaux et divertissements. Le directeur de la conformité est responsable des activités quotidiennes liées à cette politique et doit veiller à ce que tous les employés reçoivent de la formation appropriée régulièrement à ce sujet.

Le directeur de la conformité, conjointement au Conseil d'administration de Brambles, passera cette politique en revue du point de vue juridique et opérationnel régulièrement. Cette politique ne constitue pas une partie du contrat des employés et n'en crée pas une par ailleurs, et elle pourrait être modifiée périodiquement. Les employés sont invités à donner leur rétroaction sur la présente politique et à suggérer des améliorations. Les commentaires ou les suggestions doivent être soumis au directeur de la conformité.

10. Signaler des inquiétudes ou des actes répréhensibles en vertu de la politique de dénonciation (Speak Up) de Brambles

La transparence fait partie de la culture de Brambles; un milieu de travail ouvert et honnête nous aide à nous protéger les uns les autres contre les situations difficiles. Si vous avez des questions au sujet de la politique en matière de cadeaux et divertissements ou si vous voulez signaler une infraction potentielle, veuillez contacter votre supérieur direct, votre représentant des Ressources humaines, un membre de l'équipe juridique, l'équipe mondiale de l'éthique et de la conformité, l'équipe des audits internes ou toute autre personne autorisée à recevoir les plaintes, tel qu'énoncé dans la politique de dénonciation (Speak Up) de Brambles. Vous pouvez également signaler les violations suspectées de cette politique au moyen de la ligne de dénonciation Speak Up de Brambles, en visitant le site Web www.brambles.ethicspoint.com ou en appelant le numéro de téléphone correspondant à votre région – ce numéro figure sur les affiches Speak Up installées dans plusieurs endroits sur votre lieu de travail.

Conformément à la Politique de dénonciation (Speak Up) de Brambles, aucun employé ne fera l'objet de représailles ou d'une vengeance pour avoir fait part de ses inquiétudes en vertu de la politique en matière de cadeaux et divertissements. Brambles s'engage à enquêter sur les inquiétudes des employés et à y apporter des réponses, ainsi qu'à prendre des mesures correctives appropriées en cas de violation.